

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LE RISQUE A RIVIERE SUR TARN:

ARGILE: La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux. (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site <u>www.argiles.fr</u>).

CAVITES: 43 cavités ont été recensées sur l'ensemble de la commune de RIVIERE SUR TARN.

LES MESURES DE PREVENTION:

Plaquette d'information sur le risque argile « Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel? ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. http://www.developpement-durable.gouv.fr/

Un **inventaire des cavités** a été réalisé et est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr. Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

DES AUJOURD'HUI:

• Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

AU MOMENT DU GLISSEMENT DE TERRAIN:

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- Appelez les services de secours.

APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN:

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

















RISQUE SISMIQUE

<u>LE RISQUE A RIVIERE SUR TARN</u>: La commune de RIVIERE SUR TARN est située en zone de sismicité FAIBLE (Zone 2). Elle n'a subi aucun tremblement de terre.

LES MESURES DE PREVENTION:

Augmenter la résistance des constructions aux secousses du sol.

Former les personnes à réagir de la bonne manière en cas de tremblement de terre.

LES MOYENS DE SURVEILLANCE ET L'ALERTE :

La prévention passe tout d'abord par la connaissance du risque. Elle s'appuie sur les études géologiques et techniques, le repérage des zones sensibles aux séismes, ainsi que sur l'historique des séismes connus.



Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement. Points de ralliement : Salles Communales des 4 Villages

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE SEISME

DES AUJOURD'HUI:

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT LE SEISME:

- Rester où l'on est :
 - à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...).
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRES LE SEISME :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).

















